

# ARRÊTÉ

Portant inscription  
sur le tableau annuel  
d'avancement au grade  
de REDACTEUR  
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
- EXAMEN PROFESSIONNEL -  
au titre de l'année 2023

**N/Réf.** : BdK/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,  
Vu l'arrêté n° 20-378 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 23 décembre 2020, portant établissement des lignes directrices de gestion,

## ARRÊTE

### **Article 1er :**

Le tableau annuel d'avancement au grade de **REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**, au titre de l'examen professionnel, est fixé comme suit **pour l'année 2023** :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITÉ DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	PERROTIN Malika	1 <sup>er</sup> avril 2023

Promouvables/Inscrits	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

**Fait à TOURS, le 31 mars 2023**

**Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre-et-Loire,**



**Jean-Gérard PAUMIER**

Le Président,

\*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,

\*Informe que le présent arrêté peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'ORLEANS, dans un délai  
de deux mois à compter de la publication  
du présent arrêté.